

16

Copie d'une note de M^{le} Comte de Metternich aux Plénipotentiaires
de France, en date du 4 août 1813.

Le Soussigné Ministre d'Etat et des affaires étrangères de S. M. J. et R. A. —
Plénipotentiaire de la Cour Médiatrice, a eu l'honneur d'adresser une note à R. E. C. M^{re}
le Duc de Vicence et le C^{te} de Narbonne Plénipotentiaires de S. M. L'Empereur des Français,
Roi d'Italie, en date du 29 juillet, pour les inviter à se concerter sur le mode à adopter pour
les négociations.

Si le Soussigné, n'a pas vu sans regret que R. E. C. ainsi cru devoir prendre sur
cet objet l'ordre de leur cour, il ne regrette pas moins qu'elles ne se soient pas expliquées
depuis sur ce préliminaire indispensable de toute transaction, et il en prie de vouloir bien lui
faire savoir s'il leur est arrivé des instructions dans l'intervalle.

La Cour médiatrice se doit à elle-même, elle se doit à l'Europe, et aux cours qui lui ont voué
celles de confiance pour accepter sa médiation, d'écartier l'idée qu'elle eût pu être cause de retard
qu'elle ne supporte qu'avec peine, et que sa sollicitude pour le succès de la négociation dans
laquelle elle est intervenue, s'est constamment attachée à prévenir, ce n'est pas à elle qu'on pourra
s'empêcher si la moitié d'un jour qui restait pour les négociations depuis le moment de la réunion
de tous les plénipotentiaires, s'est évacuée sans fruit, et si le peu de jours qui nous séparent
autrement de l'expiration de l'armistice, devaient également être perdus pour la cause de la paix
à laquelle elle a consacré jusqu'ici tous ses efforts.

Le Soussigné à l'honneur de Signer: Metternich.
Prague le 4 août 1813.

Note de S. E. M^{le} Comte de Metternich aux Plénipotentiaires
français en date de Prague le 6 août 1813.

Le Soussigné, Ministre d'Etat et des affaires étrangères de S. M. J. et
R. A. Plénipotentiaire de la Cour Médiatrice, vient de recevoir la note que R. E. C. —
M^{re} le Duc de Vicence et le Comte de Narbonne, Plénipotentiaires de S. M. L'Empereur des
Français, Roi d'Italie lui ont adressée en date de ce jour en réponse à son officier précédent
et ne diffère pas un instant de transmettre cette communication à M^{re} le Plénipotentiaire
de Russie et de Prusse.

Le Soussigné à l'honneur d'offrir à R. E. C. X.

Copie d'une note de M^{le} C^{te} de Metternich aux Plénipotentiaires
de France, en date du 8 août 1813.

Le Soussigné, Ministre d'Etat et des affaires étrangères de S. M. J. et R. A.
Plénipotentiaire de la Cour Médiatrice, en même temps qu'il s'acquiesce de la communication
de l'office en date du 7, de M^{re} le Plénipotentiaire de Russie et de Prusse, croit devoir répondre
de son côté à la note que R. E. C. M^{re} le Duc de Vicence et M^{re} le Comte de Narbonne, Plénipotentiaires
de S. M. L'Empereur des Français, Roi d'Italie, lui ont fait l'honneur de lui adresser au tant
hât.

Négociateur de la Convention du 30 juin, il n'a jamais consenti aux deux points antérieurs
à la signature de l'acte, dont fait mention la note de R. E. C. il suffit pour démontrer l'erreur
qui a dicté cette assertion, de s'assurer qu'il est été contraire à la dignité de son Auguste
Cour, de prendre l'engagement d'être impartiale, comme celui de ne se lier, durant la
négociation par aucune convention, même éventuelle; et le rôle de médiateur et d'arbitre sont
trop différents, pour que l'Autriche, en se chargeant du premier, de constamment de
l'ignorer intermédiaire, ait pu songer à s'arroger les attributions de l'autre.

Le Soussigné ne saurait également pas admettre qu'il ait arrêté avec S. E. M^{re} le
Duc de Bassano, la forme de conférences à adopter pour les négociations, les égards
particuliers que les deux Cours de Russie et de Prusse pouvaient, en raison de leur
attitude politique, se trouver portés à observer relativement au choix de telle ou telle
forme de négociation ont, à l'avenir fait le sujet de plusieurs entretiens entre le Soussigné
et S. E. M^{re} le Duc de Bassano, mais la forme d'une négociation ne pouvant pas être
unilatéralement réglée par le médiateur, et pas une des puissances prenant part à la
négociation, avec exclusion des autres parties, et l'arrivée de M^{re} le Plénipotentiaire
français ayant éprouvé des retards, le mode de négociation fut touché par M^{re} le Comte de
Bubna, en vertu d'ordres qui lui avaient été adressés en date du 27 juillet, et les pourparlers
à cet égard ne conduisirent à aucun résultat.

Le Soussigné proteste formellement contre l'assertion, que le prétendu accord établi
à ce sujet ait été motivé par la manifestation de l'intention de la Russie d'ouvrir des
négociations dans l'aveu de compromettre l'Autriche. S. M. L'Empereur ne s'est chargé

Le Soussigné, Ministre d'Etat et Plénipotentiaire de S. M. le Roi de Prusse a reçu hier la note des Plénipotentiaires français que S. C. M. le Comte de Metternich, Ministre d'Etat et des affaires Etrangères, Plénipotentiaire de S. M. l'Empereur d'Autriche a bien voulu lui communiquer.

Lorsque leurs Majestés le Roi de Prusse et l'Empereur de Russie (impératrice d'accepter la médiation de la Cour de Vienne), en prouvant par là, et leur désir de mettre un terme aux calamités de la guerre, et leur défiance pour S. M. S. & R. Q. ils devaient supposer que leur adversaire respectant également cette médiation, et qu'ils seraient eux-mêmes à l'abri de voir donner une interprétation aussi fautive qu'injurieuse à leur intention, la note dont le Soussigné vient de recevoir la communication prouve que cette attente a été illusoire. L'office des Plénipotentiaires français manqué à tous les égards. D'un à la Cour Médiatrice; il détruit l'assurance que l'on avait eue de la paix, en suggérant gratuitement aux Cours alliées de nuire à son établissement, et il altère au lieu de répondre d'une manière simple et naturelle aux notes du Médiateur, tellement toute la question, qu'il n'y en a pas une qui y soit présentée sous son véritable aspect.

Le Soussigné, s'abstient d'analyser le passage qui regarde la médiation de la Cour de Vienne en rappelant les termes, s'en fait le sentiment dont sa loyauté a constamment fait profession envers Sa Majesté l'Empereur d'Autriche. Les idées les plus simples de médiation, et la lecture de la convention du 30 Juin, suffisent au reste pour le juger.

La forme de négociation ne pouvait point être convenue isolément à Dresde entre la Cour Médiatrice et le Gouvernement français, la confiance illimitée des Cours alliées dans la première rend inutile toute explication ultérieure sur ce point.

Les Plénipotentiaires français ne pouvaient donc point être étonnés de ne pas voir l'ouverture de conférences, qui, après la proposition de la forme de transaction par écrit ne pouvaient pas avoir lieu, mais le Soussigné aurait pu témoigner sa juste surprise du retard de l'arrivée des Plénipotentiaires français et de la longueur apportée à la négociation, si il n'avait pas été dans la marche de sa Cour de s'en remettre en tout ce qui regardait cette négociation, uniquement à la prudence Médiatrice.

Ce sont en regard pour la négociation bien éclairée de S. M. S. & R. Q. qui ont seuls pu contredire S. M. le Roi de Prusse à l'égard de son ministre pendant plus de quinze jours inutilement les Plénipotentiaires français, et S. C. M. le Comte de Metternich trouveront certainement naturel que sans ce même sentiment; le Soussigné se croirait en droit de ne point continuer dans le moment actuel son séjour ici, ni s'exposer à voir jeté par la France un coup sur les intentions pures, loyales et bienfaisantes des Cours alliées.

La forme de négociation proposée dans la note du plénipotentiaire français, se juge par elle-même, une réunion de deux formes opposées de transactions par écrit, et de conférences, ne serait possible, qu'en disposant la première tellement d'avant que qui l'on fait proposer, qu'elle ne serait consensée qu'en apparence, aussi, n'a-t-elle été usitée nulle part; et le Soussigné croit presque superflu de dire qu'il doit continuer à insister sur la forme qui a été proposée par S. C. M. le Comte de Metternich, et qui a servi de base à une paix connue et mémorable.

Quoique la note des Plénipotentiaires français affecte de relever isolément la conduite et la vue de la Cour de Russie (affectation qui y est étendue jusqu'aux ministres des deux Cours) tandis que la marche de la Prusse et de l'Autriche, ainsi que celle de leur agende, a constamment présenté le plus parfait accord; le Soussigné n'a pas besoin de dire, que S. M. le Roi son Maître n'en restait entiché doublement le passage qui y regarde son Auguste allié et qu'il serait impossible de qualifier des noms qu'il mérite; il serait au d'ailleurs de toute dignité d'y répondre. Les peuples ne se méprennent point sur les auteurs de leur malheur, le souverain qui après avoir repoussé la plus injuste des agressions, et après avoir réussi par les efforts de ses fidèles sujets à arrêter l'armée qui avait osé envahir son empire, se proclame le désir le plus pur et le plus noble de ramener une paix stable et solide, n'est par celui qui sera taxé jamais d'avoir voulu étendre ou prolonger les malheurs de la guerre.

La grande et importante question d'une transaction actuelle est tout d'abord celle de la paix, et l'Europe et la postérité jugeront facilement qui des deux parties s'est opposé à son prompt établissement, si ce sont les Cours alliées, qui, en partant, ainsi que la Cour Médiatrice, du grand principe auquel elles resteraient toujours fidèles de ramener un état d'ordre et d'équilibre général en Europe, ont tout fait pour ne pas perdre un seul des instants précieux que le repos des armes accorderait à l'œuvre de la pacification, ou si c'est le Gouvernement français, qui, après avoir différé, sans aucun prétexte plausible, le commencement des négociations, et après avoir fait suivre un délai à l'autre, n'a pas hésité à faire mettre quatre jours avant l'expiration de l'armistice une note pareille à celle que le Soussigné vient d'examiner, non sans une peine vive et profonde, envoyant trait à trait ainsi des questions dont dépendent le bonheur et la tranquillité de la Nation. Le Soussigné &c. Signé Humboldt.

Prague le 7 août 1813.

7.
Note de M^r de Metternich

Prague le 9 août 1813.

Le Ministre d'Etat et des affaires Etrangères de S. M. J. et R. A. Négotiant de la Suisse médiatrice, s'est de nouveau la note que R. E. M^r le Négotiant Français lui ont fait l'honneur de lui adresser aujourd'hui en réponse de la note en date d'hier, portant communication des notes du 7 de ce mois de M^r le Négotiant de Prusse et de Russie.

Il me diffère par un fait à ce dernier la transmission d'usage, et il saisit avec empressement cette occasion d'offrir à R. E. M^r le Duc de Vicence et M^r le Comte de Harboune les assurances de la haute considération. Signé Metternich.

Note de S. E. M^r le Comte de Metternich aux Négotiant de France, en date du 11 août 1813.

Le Soussigné Ministre d'Etat et des affaires Etrangères de S. M. J. et R. A. Négotiant de la Cour Médiatrice à l'honneur de transmettre à R. E. M^r le Duc de Vicence et le Comte de Harboune Négotiant de S. M. L'Empereur de France, Roi d'Italie, copie des offres qui ont été de nouveau de la part de M^r le Négotiant de S. M. L'Empereur de toutes les Russies, et de S. M. le Roi de Prusse, par lesquels ils lui déclarent que la tenue de l'armistice étant écoulée, ils regardent le Congrès réuni pour la négociation de paix comme dissous.

C'est avec un vif regret que le Soussigné voit finir en conséquence les fonctions de Médiateur, sans espoir d'un stérile essai d'arriver au résultat satisfaisant de la pacification des puissances Belligérantes, une autre consolation que celle de ne s'être négligé de son côté aucun moyen pour consacrer une cause aussi salutaire.

Le Soussigné saisit avec empressement l'occasion de cette dernière communication officielle pour offrir à R. E. les assurances de la haute considération.

Prague le 11 août 1813.

Signé Le C^{te} de Metternich.

Note de M^r D'Arstett à S. E. M^r le Comte de Metternich en date de Prague le ^{29 Juillet}/_{10 août} 1813 à minuit

Le terme final de la médiation et des négociations ouvertes à Prague étant écoulé avec la journée du 10, le Soussigné a l'ordre exprès de déclarer formellement que ses plénipouvoirs cessent dès ce moment.

Sur le point de quitter cette ville, il ne saurait le faire sans s'acquiescer du devoir sacré d'offrir à S. E. M^r le Comte de Metternich, les expressions de sa vive reconnaissance et de sa marque de confiance et de bonté dont il a bien voulu l'honneur personnellement.

Quant à l'impartialité, à la noblesse, à l'esprit de conciliation à la pureté des principes que S. E. a manifestés en sa qualité de Médiateur, il n'aurait point au Soussigné d'anticiper à cet égard sur les témoignages que les Cours alliées s'empresseront de faire parvenir à S. E. M^r le Comte de Metternich, il se borne à lui renouveler ceux de sa haute considération.

à Prague le ^{29 Juillet}/_{10 août} 1813 à minuit.

Signé D'Arstett.

Note de M^r de Humboldt à S. E. M^r le Comte de Metternich en date du 10 août 1813 à minuit.

Le terme des négociations qui avaient été ouvertes sous la médiation Bienveillante de S. M. J. et R. A. étant écoulé avec la journée du 10 août, le Soussigné Ministre d'Etat et Négotiant de S. M. le Roi de Prusse est chargé par les ordres exprès de sa Cour de déclarer formellement à S. E. M^r le Comte de Metternich, Ministre d'Etat et des affaires Etrangères, Négotiant de S. M. L'Empereur d'Autriche, que ses plénipouvoirs ainsi que son caractère de Négotiant viennent à cesser.

Le Soussigné ne tarde pas un moment par conséquent à prier S. E. M^r le Comte de Metternich de témoigner à S. M. J. combien S. M. le Roi de Prusse, tout en exprimant des regrets vifs et sincères que les intentions bienfaisantes de la Cour Médiatrice n'ayant pu amener les résultats désirés, est sensible aux nouvelles marques d'intérêt et de confiance que S. M. L'Empereur a bien voulu lui donner aussi dans cette occasion importante, ces offres faites d'un commun accord pour rendre une paix stable et solide à l'Europe, ne pourront qu'ajouter aux sentiments d'amitié et d'attachement que se portent les deux Souverains

et S. E. M^{le} le Comte de Metternich sait combien tout ce qui a rapport à ce sentiment a de prix aux yeux de S. M. et est cher à son cœur.

Le Soussigné saisit cette occasion pour présenter à S. E. M^{le} le Comte de Metternich l'expression de sa reconnaissance particulière, de toutes les preuves de bonté et de confiance que S. E. a bien voulu lui donner personnellement, et la prie en même temps d'agréer l'assurance de sa haute considération.

Prague ce 10 août 1813 à Minuit. Signé Humboldt.

Notes de S. E. M^{le} le Comte de Metternich à S. E. M^{le} le Comte de Harborme, Ambassadeur à Vienne.

Le Soussigné Ministre d'Etat et des affaires Etrangères, est chargé par un ordre exprès de son Auguste Maître de faire la déclaration suivante à S. E. le Comte de Harborme, Ambassadeur de S. M. L'Empereur des Français, Roi d'Italie.

Depuis la dernière Paix signée avec la France en octobre 1809, S. M. S. S. M. A. a sous toute sa sollicitude, non seulement à établir avec cette puissance des relations d'amitié et de confiance dont elle avait fait la base de son système politique, mais à faire servir ces relations au maintien de la paix et de l'ordre en Europe. elle s'est flattée que le rapprochement intime cimenté par une alliance de famille contractée avec S. M. L'Empereur des Français contribuerait à lui donner sur la marche politique et sur la seule influence qu'elle soit jalouse d'acquiescer, celle qui tend à communiquer aux Cabinets de l'Europe l'esprit de modération, le respect pour les droits et les possessions des Etats indépendants qui l'animent elle-même.

S. M. S. n'a pas cessé long temps à de s'élever et d'espérer, un an était à peine écoulé depuis l'époque qui semblait mettre le comble à la gloire militaire du souverain de la France et rien ne paraissait plus manquer à sa prospérité, pour autant qu'elle dépendait de son attitude et de son influence au dehors, quand de nouvelles réunions au territoire français, d'Etats jusqu'alors indépendants, de nouveaux morcellements et de divisions de l'Allemagne virent résulter les iniquités des puissances et préparés par leur féroce réaction sur le nord de l'Europe la guerre qui devait s'allumer en 1812, entre la France et la Russie.

Le Cabinet français sait mieux qu'aucun autre, combien S. M. L'Empereur d'Autriche a eu à cœur d'en prévenir l'éclat par toutes les voies de conciliation que lui dictait son intérêt pour les deux puissances, et pour celles qui devaient se trouver entraînées dans la grande lutte qui se préparait. ce n'est pas elle que l'Europe a eue jamais de maux incalculables qui en ont été la suite.

Dans cet Etat de choses, S. M. L'Empereur ne pouvant conserver à ses peuples le bienfait de la paix et maintenant une heureuse neutralité au milieu du vaste champ de bataille qui de tous côtés environnait son Etat, ne consulta dans le parti qu'elle adopta que sa fidélité à ses relations si récemment établies, et l'espoir qu'elle venait à nourrir, encore que son alliance avec la France, en lui offrant des moyens plus sûrs de faire écoutés les conseils de la sagesse, mettrait des bornes à des maux inévitables, et servirait la cause du retour de la paix en Europe.

Elle n'en a malheureusement pas été ainsi: ni la succès brillant de la campagne de 1812, ni le désastre sans exemple qui en ont marqué la fin, n'ont pu ramener dans les conseils du Gouvernement français l'esprit de modération qui aurait été à profit le un, et diminué l'effet des autres.

S. M. non saisie pas moins le moment, ou l'épuisement réciproque avait rallenté les opérations actives de la guerre, pour porter aux puissances belligérantes des paroles de paix qu'elle espérait encore voir accueillies de part et d'autre avec la sincérité qui les avait dictées.

Persuadée toutefois qu'elle ne pourrait le faire écoutés qu'en la fortifiant de forces qui promettaient au parti avec lequel elle s'aurait devues et de principes, l'appui de sa coopération active pour terminer la grande lutte, en offrant sa médiation aux puissances, elle se décida à l'effort pénible pour son cœur d'un appel au courage et au patriotisme de ses peuples. Le Congrès proposé par elle et accepté par les deux parties s'assembla au milieu des préparatifs militaires que le succès des négociations devait rendre inutile si le vœu de l'Empereur se réalisait, mais qui devaient dans le cas contraire conduire, par de nouveaux efforts au résultat.

pacifique que S. M. eut préféré d'atteindre sans effusion de sang.

En obtenant de la confiance qu'elle avait voué à S. M. J. le consentement des Puissances à la prolongation de l'armistice que la France jugeait nécessaire pour la négociation, l'Empereur acquit avec cette preuve de leur vue pacifique, celle de la modération de leurs principes et de leur intention; il y reconnut le bien, et se persuada, de ce moment, que ce serait de leur côté qu'il rencontrerait des dispositions sincères à concourir au rétablissement d'une paix solide et durable. La France, loin de manifester de l'intention analogue, n'avait donné que des assurances générales trop souvent démenties par des déclarations publiques qui ne fondaient aucunement l'espoir qu'elle y porterait à la paix le sacrifice qui pouvait la ramener en Europe.

La marche du congrès ne pouvait laisser de doute à cet égard, le retard de l'arrivée de Metternich le plénipotentiaire français sous des prétextes que le grand but de sa réunion aurait dû faire écarter, l'insuffisance de leur instruction sur les objets de forme qui faisaient perdre un temps irréparable lorsqu'il ne restait plus que peu de jours pour la plus importante des négociations, toutes ces circonstances réunies ne démontraient que trop que la paix, telle que la désiraient l'Autriche et les souverains alliés était étrangère aux vœux de la France, et qu'ayant accepté pour la forme (et pour ne pas s'exposer au reproche de la prolongation arbitraire de la guerre) sa proposition d'une négociation, elle voulait en éluder l'effet, ou s'en réserver peut-être, uniquement pour séparer l'Autriche des Puissances qui s'étaient déjà réunies avec elle de principe, avant même que le traité eût été consacré leur union pour la cause de la paix et du bonheur du monde. L'Autriche sort de cette négociation, dont le résultat a trompé ses vœux le plus cher, avec la confiance et la bonne foi qu'elle y a portée. plus qu'ici que jamais pour le noble but qu'elle s'était proposée, elle ne prend les armes que pour l'atteindre de concert avec les puissances armées du même sentiment. toujours également disposée à prêter l'aide au rétablissement d'un ordre de choses qui, par une sage répartition des forces, place la garantie de la paix sous l'égide d'une association d'Etat indissoluble, elle ne négligera aucune occasion de pressant à ce résultat et la connaissance qu'elle a acquise des dispositions des Cours devenues ses alliées, elle lui donne la certitude qu'elle coopèrera avec sincérité à un but aussi salutaire.

En déclarant l'ordre de l'Empereur à M^{te} le Comte de Harboune que selⁿ fonction d'ambassadeur vintant à cet effet de ce moment, le Soussigné met à la disposition de S. E. le passeport dont elle aura besoin pour elle et sa suite.

Le même passeport seroit remis à M^{te} de la Blanche chargé d'affaires de France à Vienne, ainsi qu'aux autres individus de l'ambassade.

Le Soussigné est également chargé de prévenir S. E. M^{te} le Comte de Harboune que S. M. L'Empereur fidèle à l'engagement éventuel verbalement arrêté entre S. M. l'Empereur Napoléon et le Soussigné, lors de son séjour à Dreden est décidé à ne faire commencer les hostilités qu'après le terme de six jours révolus.

A l'honneur de Vob^{tes}

Prague 11 août 1813.

Signé le Comte de Metternich.

Note de M^{te} de Metternich du 11 août 1813.

Le Comte de Metternich a répondu qu'il ne pouvait que s'en rapporter à la déclaration qu'il avait faite au moment de son premier survol confidentielle savoir: que le jour du 10 août révolu, le cabinet autrichien ne ferait plus le maître d'écarter des ouvertures qui ne seraient pas adressées aux trois cabinets, d'Autriche, de Russie et de Prusse; que l'Empereur français en toute occasion soutiendrait la cause d'une paix véritable, avec le plus grand zèle pour ses nouveaux alliés; qu'enfin les principes de S. M. J. devaient servir de garant de cette assurance.

Le Comte de Metternich a soumis à l'Empereur un rapport sur la communication dont M^r le Duc de Vienne a été chargé. S. M. lui a ordonné de le mettre sous le yeux de l'Empereur Alexandre, et de S. M. le Roi de Prusse. Quoique ce dernier Souverain ne fut pas encore arrivé à Prague. R. S. M. M. J. J. n'ont point cependant hésité à charger le Comte de Metternich de déclarer à M^r le Duc de Vienne que toute idée de paix véritable étant inséparable de la paix générale que R. S. M. M. J. J. s'étant flattés de préparer par les négociations à Prague, elle n'ont pas trouvé dans les articles qui proposent maintenant S. M. l'Empereur Napoléon, des conditions qui puissent faire atteindre au grand but qu'elle ont eue en vue, et que par conséquent R. S. M. M. J. J. jugent inadmissible.

Notes de M^r de Metternich aux Plénipotentiaires Français

Le Ministre d'Etat et des affaires étrangères s'étant sorti au moment où le billet que M^r les Plénipotentiaires Français ont bien voulu lui écrire ce matin a été remis à l'hôtel.

Comptant avoir l'honneur de voir leurs Excellences aujourd'hui à dîner, le Comte de Metternich s'empresse de leur prévenir qu'il sera à leur disposition d'ici à l'heure du dîner, et après, suivant qu'il leur conviendra le mieux.

Il saisit cette occasion de renouveler à R. S. M^r les Plénipotentiaires Français l'assurance de sa haute considération.

Prague le 30 Juillet 1813.

Notes du même à M^r le Duc de Vienne

J'apprends en rentrant chez moi, que vous vous êtes donné la peine de passer chez moi, Monsieur le Duc, si l'heure peut vous convenir, je me présenterai chez votre Excellence à 3 heures. Je serai très aise de trouver ce moment pour m'entretenir avec elle.

Je prie l'assurance de ma haute considération.

Ce 1^{er} août 1813.

Signé Metternich.

Notes du même au même

Je suis d'être appelé à Brandeis, Monsieur le Duc, et ne puis par conséquent pas avoir l'honneur de dîner chez vous. Je vous prie de recevoir mes bien véritables regrets, également les excuses du Prince Paul Esterházy qui m'accompagne à Brandeis.

J'offre à cette occasion à V. E. l'assurance renouvelée de ma haute considération.

Ce 9 août 1813.

Signé Metternich.

Notes du même au même

Le Comte de Metternich aura l'honneur d'attendre son Excellence Monsieur le Duc de Vienne à l'heure qui lui conviendra le mieux pour recevoir la communication dont elle est chargée.

Il prie son Excellence d'agréer l'assurance de sa haute considération.

Prague le 11 août 1813.

Notes du même au même

J'aurais désiré, Monsieur le Duc, m'acquiescer moi-même de la communication dont se trouve chargé M^r de Bindei, le temps me manquant absolument pour faire la course de Koenigraze. Je prie votre Excellence d'agréer tous mes regrets, le plus vif que je formerai jamais porteront sur l'issue de nos négociations.

L'Empereur m'a chargé de vous témoigner la justice qu'il rend au bon caractère de V. E. sans cesse éclairée qu'elle a vouée à la plus noble des causes. Il espère que le temps heureux n'est pas éloigné où il pourra lui renouveler de vive voix cette assurance.

Je prie, Monsieur le Duc, cette assurance de ma haute considération, et de mon très parfait attachement.

Prague ce 16 août 1813

Signé Metternich

18th of the month

Faint, illegible handwriting covering the majority of the page, likely bleed-through from the reverse side.

Small rectangular mark or stamp in the upper right margin.

Small rectangular mark or stamp in the middle right margin.

Small rectangular mark or stamp in the lower right margin.